

CALENDRIER MUNICIPAL 2024

Janvier

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juillet

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

Août

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Mars

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Septembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Avril

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Mai

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juin

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- Ordures ménagères*
- Résidus verts (pas de sacs noirs)
- Séance du conseil à 19 h
- Matières recyclables et compostables*
- Congé férié
- Séance du conseil à 17 h
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Abri d'auto temporaire autorisé (15 octobre au 15 mai)
- Vente de garage (18-19 mai et 24-25 août)
- Encombrants (SUR APPEL SEULEMENT 450 882.9186 poste 306)

*Référez-vous à la carte interactive au rawdon.ca pour connaître la journée de collecte de votre secteur.

DÉTAILS AU VERSO

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Informations importantes

CONSULTEZ LA
CARTE INTERACTIVE
POUR CONNAÎTRE
VOTRE SECTEUR ET
VOS JOURNÉES
DE COLLECTE!
WWW.RAWDON.CA

ENCOMBRANTS

Pour demander une collecte, contactez Compo Recycle par téléphone au 450 882.9186, poste 306 au plus tard le vendredi précédant la collecte. Laissez-y un message indiquant votre adresse. Prenez note qu'il n'y a aucun retour d'appel.

Veillez consulter le calendrier municipal pour connaître les semaines de collecte prévues. Vos encombrants devront être placés en bordure de rue le dimanche soir de la semaine de collecte.

ÉCOCENTRE

Le matériel informatique et électronique, les végétaux (branches et surplus de jardin), pneus sans jante, métaux, matériaux de construction, encombrants (meubles, électroménagers, matelas, etc.) et matières recyclables (surplus du bac bleu).

HORAIRE

Du 1^{er} décembre au 31 mars : mardi, jeudi et samedi de 10 h à 16 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre : mardi au vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 10 h à 16 h

Du 1^{er} au 30 novembre : mardi au vendredi de 9 h à 17 h et le samedi de 10 h à 16 h

3269, rue Metcalfe | 450 834.5065

GRAND MÉNAGE

La Municipalité vous permet d'aller porter à l'Écocentre trois (3) verges cubes de matériaux de construction par année, et ce, sans frais et au moment qui vous convient dans l'année! Pour les matériaux résidentiels seulement.

BRANCHES ET SAPINS DE NOËL

Pour vos branches d'arbres et sapins de Noël, deux possibilités s'offrent à vous afin de vous en départir :

Petites branches (< 1 cm de diamètre) : les déposer au bac brun.

Moyennes branches (< 3 cm de diamètre et < 1 mètre de long) : les attacher en ballot transportable par une personne seule et les déposer à côté du bac brun. Elles seront ramassées lors de la collecte des matières organiques.

À l'Écocentre, les branches sont acceptées gratuitement jusqu'à 4 po (10 cm) de diamètre, peu importe la longueur.

Les branches plus grosses que 4 po (10 cm) de diamètre, les bûches, les souches sont acceptées moyennant des frais.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)



Tous les produits toxiques, inflammables ou corrosifs doivent être déposés d'une façon responsable.

Il est interdit de laisser vos résidus domestiques dangereux au point de dépôt en dehors des heures d'ouverture.

HORAIRE

Tous les vendredis de mai à septembre, ainsi que le troisième vendredi d'octobre : de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

2101, rue Adélaïde (accessible par la 5^e Avenue) | 450 834.5441, poste 7034

BACS



Pour les bacs à déchets, le propriétaire ou l'occupant doit se procurer, à ses frais, un bac noir ou vert et de format 240 ou 360 litres. La Municipalité met à votre disposition un bac bleu (matières recyclables) et brun (matières compostables) gratuitement.

Pour les unités résidentielles, une limite de 1 bac bleu, 1 bac brun et 1 bac à déchets est autorisée par adresse et par collecte.

Pour les unités industrielles, commerciales ou institutionnelles (ICI), une limite de 3 bacs bleus, 3 bacs bruns et 3 bacs à déchets est autorisée par adresse et par collecte.

Veillez noter que les bacs bleus et bruns sont rattachés à l'immeuble. En cas de déménagement, veuillez laisser le bac à l'adresse initiale. Pour en faire la demande, contactez le service à la clientèle de Compo Recycle au 450 882.9186.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Seuls les sacs transparents, orange ou en papier sont acceptés. Les sacs noirs seront laissés sur place. Il est possible de vous départir de vos surplus de résidus verts en tout temps à l'Écocentre durant les heures d'ouverture.

Veillez consulter le calendrier municipal pour connaître les semaines de collecte prévues. Vos résidus verts devront être placés en bordure de rue le dimanche soir de la semaine de collecte.

